

De l'État

« À l'instant, au lieu de la personne particulière de chaque contractant, cet acte d'association produit un corps moral et collectif, composé d'autant de membres que l'assemblée a de voix, lequel reçoit de ce même acte son unité, son moi commun, sa vie et sa volonté. Cette personne publique, qui se forme ainsi par l'union de toutes les autres, prenait autrefois le nom de *cité* et prend maintenant celui de *république* ou de *corps politique* , lequel est appelé par ses membres *État* quand il est passif, *souverain* quand il est actif, *puissance* en le comparant à ses semblables. À l'égard des associés, ils prennent collectivement le nom de *peuple* , et s'appellent en particulier *citoyens* , comme participant à l'autorité souveraine, et *sujets* , comme soumis aux lois de l'État. Mais ces termes se confondent souvent et se prennent l'un pour l'autre; il suffit de les savoir distinguer quand ils sont employés dans toute leur précision. »

Jean-Jacques Rousseau¹

D'histoire et d'héritage

Il y a plusieurs nations dont le foyer est au Canada. Il faut encore se le répéter, inlassablement, jusqu'à comprendre enfin la véritable nature de ces choses dans ce qu'elles ont de plus extraordinairement précis. Les nations autochtones, la nation canadienne anglaise, la nation métisse, la nation acadienne et la nation canadienne française ont toutes leur foyer à quelque part au Canada. Le foyer d'une nation — un foyer national, pour justement le nommer — est le territoire organisé sur lequel se trouve le centre de masse démographique de ladite nation. Par exemple, le foyer de la nation canadienne anglaise est sans conteste l'Ontario — voire Ottawa avec un grand « O » — tandis que le foyer de la nation canadienne française est sans contredit le Québec. Selon le même principe, au Canada comme au Québec, il y a plusieurs citoyens dont le foyer national est à l'extérieur du pays : les Catalans, les Français, les Kurdes, les États-Uniens, les Italiens, les Monténégrins, les Grecs, les Berbères, etc. Le peuple *canadien* est multinational. Le peuple du Québec l'est tout aussi résolument.

La réalisation concrète de l'indépendance du Québec est une ambition qui est née au cœur de la nation canadienne française. En 1960, la nation canadienne française a compris que troquer les attributs de la nation pour ceux du peuple allait lui donner la clef de l'État avec un grand « É ». C'est à partir du moment où la nation canadienne française a décidé de céder l'administration des affaires qui la concernent au peuple du Québec que la réalisation de l'indépendance d'un État souverain est devenu une chose véritablement possible au Québec. Or, le peuple du Québec n'est pas la nation canadienne française. Il s'agit là de deux choses totalement distinctes. Aujourd'hui, le peuple du Québec regroupe l'ensemble des citoyens canadiens domiciliés sur le territoire du Québec. Demain, le peuple du Québec sera l'ensemble des personnes jouissant de la citoyenneté républicaine au Québec. Il ne s'agit pas là, à proprement parler, d'une nation au même sens que la nation canadienne française.

¹ *Du contrat social ou Principes du droit politique*, 1762 Les classiques des sciences sociales, Bibliothèque Paul-Émile-Boulet, Université du Québec à Chicoutimi, p. 12
http://classiques.uqac.ca/classiques/Rousseau_jj/contrat_social/Contrat_social.pdf

Un peuple, est un ensemble assez vaste de personnes qui se regroupent sur la base :

- d'un territoire défini;
- d'un gouvernement effectif;
- d'un ensemble d'institutions.

Une nation, par ailleurs, est un ensemble assez vaste de personnes qui se regroupent sur la base de :

- la conscience d'appartenir au même groupe;
- la volonté de vivre en commun.

Par conséquent, il n'y a pas de nation québécoise. Aussi, il y a quelque chose comme le peuple du Québec. La nation québécoise est en effet une absurdité, tant et aussi longtemps que l'ensemble des citoyens du Québec n'auront pas « la conscience d'appartenir au *même* groupe » ET ne partageront pas « la volonté de vivre *en commun* ». Le peuple du Québec deviendra peut-être un jour une nation. Cependant — si tant était qu'il y aspirasse véritablement — il devra nécessairement s'en donner les moyens. Il lui faudra apprendre à se reconnaître lui-même solidaire : le Québec solidaire est une nation.

La réalisation de l'indépendance du Québec est l'affaire du peuple du Québec et du peuple seulement. Les raisons de réaliser l'indépendance sont absolument limpides depuis très longtemps déjà. Elles concernent l'avenir de la nation. Le peuple du Québec doit assumer la responsabilité historique que lui a confiée la nation canadienne française en lui cédant la gestion de ses affaires intimes. Le peuple du Québec doit prendre acte de ce dont il est l'héritier historique. Le peuple du Québec doit agir en fonction des intérêts qui lui sont propres dans l'histoire. Le peuple du Québec doit assumer seul sa pleine et entière souveraineté.

De l'État

À travers l'histoire, la nation est la forme la plus durable de groupe humain. Elle transcende les trois sphères classiques de division du monde : le corps, le cœur et l'âme. Il importe cependant de distinguer la nation de l'État. L'État est un objet dont « la structure est juridique, qui est délimité par des frontières territoriales et constitué d'institutions lui assurant un pouvoir suprême (la souveraineté) ». L'État est indissociable du peuple. Au 19^e siècle, émerge l'État-nation dont la légitimité de la structure trouve sa source dans une collectivité qui se définit en fonction de sa conscience d'appartenir au même groupe et sa volonté de vivre en commun. La nation ne se confond pas avec l'État, même si elle recouvre souvent l'ensemble de son peuple (modèle de l'État-nation). Par exemple, en France, le peuple — l'ensemble des citoyens de l'État français — se confond avec la nation. Au Québec, ça n'est très certainement pas le cas. Cependant, la gouvernance d'un État qui s'occupe concrètement des intérêts du peuple mène nécessairement à la naissance d'une nation authentique. Encore faut-il cependant que le gouvernement d'un tel État assume résolument la responsabilité qui lui incombe : servir les intérêts du peuple et du peuple seulement. L'État est la seule forme d'organisation à s'être montrée apte à garantir concrètement les droits humains. Il ne faut pas prendre l'État à la légère. C'est une chose importante. L'État, en soi, est le droit. Au Québec, il y a deux gouvernements : un à Québec, l'autre à Ottawa. Il y en a un de trop. Le Québec indépendant sera un État.

Willie Gagnon, Linguiste
Communication

Mouvement pour une élection sur la souveraineté (MES)